

Coût moyen des procédures

Les montants des marchés qui ont servi de base au calcul du coût moyen ont été fournis à la DDT par les maires des communes concernées. Depuis 2008, la DDT procède systématiquement à l'envoi d'un questionnaire au maire de la commune concernée par l'approbation d'une procédure d'urbanisme dès réception de la délibération approuvant le document.

En 2016, la DDT a poursuivi cette démarche et pu effectuer la comparaison des coûts moyens constatés sur les cinq gestions.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Élaboration PLU (arrêtés, approuvés)	29 669 €	24 904 €	22 678 €	24 649 €	27 261 €	24 882 €	25 921 €
Élaboration CC	9 287 €	8 500 €	10 500 €	11 314 €	-	11 368 €	12 481 €
Révision simplifiée	6 535 €	4 672 €	7 538 €	5 004 €	6 470 €	2 703 €	-
Modification	5 274 €	3 991 €	4 256 €	5 045 €	5 414 €	5 357 €	-
Modification simplifiée	2 550 €	1 995 €	1 820 €	-	1 941 €	2 332 €	-
Déclaration de projet	Non prévue dans le code de l'urbanisme		-	8 595 €	4 563 €	-	-

Le coût total des procédures entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2016, période de référence pour la gestion de la DGD, s'élève à 682 379 € HT contre 1 454 522 € HT pour l'année précédente. En effet, Les PLU arrêtés pris en compte sur la période précédente, ne sont pas subventionnés en PLU approuvés cette année. Ce qui explique qu'un seul PLU approuvé soit décompté, contre 27 l'année précédente, 25 PLU arrêtés contre 31 et 1 élaboration de carte communale (comme l'année précédente).

Une subvention forfaitaire qui intègre les nouvelles procédures

Les montants des forfaits adaptés à chaque procédure définis en 2015 ont été ajustés pour l'année 2016 afin de tenir compte de l'évolution du nombre de procédures.

Pour rappel, depuis le 1^{er} juillet 2013, tous les PLU approuvés sont au format Grenelle. Pour les PLU non Grenelle approuvés, ils doivent intégrer les nouvelles dispositions réglementaires au 1^{er} janvier 2017. De plus, la loi ALUR prévoit la caducité des POS le 27 mars 2017. Ces évolutions ont entraîné de nombreuses prescriptions de procédures. La majorité des documents d'urbanisme financés cette année sont les PLU arrêtés. Il ne reste qu'un seul PLU approuvé à financer cette année, les autres ayant déjà été financés l'année dernière en anticipation.

Il est à noter que, contrairement aux années précédentes, l'appel à projets des PII intercommunaux 2016 a été victime de son :

Réalisation – impression :
DDT de l'Oise
BP 317 – Bld Amyot d'Inville
60021 BEAUVAIS Cedex
ml : ddt@oise.gouv.fr



Ainsi, ce ne sont que 7 000 € que les deux communautés de communes (CCPV et CCPB) ont reçu comme subvention cette année (contre 20 000 € perçus par l'ARC en 2015).

Liste des communes dont le PLU arrêté n'est pas financé en 2016

En raison de difficultés dans la réalisation de leur PLU, ces communes ont suspendu leur procédure. La subvention pourra être versée au nouvel arrêté du PLU ou à son approbation :

- ✓ Boubiers
- ✓ La Chapelle-Saint-Pierre
- ✓ Mondescourt
- ✓ Mortefontaine
- ✓ Ricquebourg
- ✓ Thibivillers

Le cas de quatre communes dont la durée entre la date de prescription et la date d'arrêt de leur document d'urbanisme a excédé quatre ans, a été étudié. Au vu des justifications données par les communes, seule la commune de Talmontiers n'a pas été subventionnée.

Nature des études supplémentaires spécifiques par commune

Une commune a réalisé des études de risques :

- ✓ Mareuil-Sur-Ourcq (cavités souterraines)

Cinq communes ont réalisé des études hydrauliques :

- ✓ Boissy-Le-Bois
- ✓ Jaulzy
- ✓ Mareuil-Sur-Ourcq
- ✓ Quinquempoix
- ✓ Saint-Pierre-Es-Champs

Cinq communes ont réalisé des Evaluations Environnementales :

- ✓ Baron
- ✓ Cambronne-Les-Ribécourt
- ✓ Essuiles-Saint-Rimault
- ✓ La-Neuville-Sur-Ressons
- ✓ Trosly-Breuil

Une commune a réalisé une étude environnementale :

- ✓ Montlognon (Trame Verte et Bleue)

Une commune a réalisé une étude urbaine :

- ✓ Chantilly : étude urbaine adhésion charte du PNR

Dotations pour le SCOT DU PAYS DE VALOIS

Au titre de l'appel à projet, une subvention de 17 800 € a été attribuée au SCOT du Pays de Valois (hors DGD).

Réalisation :
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie
Christine POIRIE
Bureau de la Planification et de l'Organisation Territoriale
Estelle HALLAERT
ml : estelle.hallaert@oise.gouv.fr
Corinne DYVOR
ml : corinne.dyvor@oise.gouv.fr
tel : 03 44 06 50 83



LES FEUILLETS DE L'OISE

4 pages pour un thème

N°406 – Octobre 2016

Documents d'urbanisme : Répartition du concours particulier créé au sein de la DGD

Le code général des collectivités territoriales crée au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) un concours particulier destiné à subventionner les dépenses des communes liées à l'établissement de documents d'urbanisme. Ce concours particulier est réparti chaque année par le préfet de département au vu des crédits qui lui sont alloués par le préfet de région. Il appartient d'une part au préfet de fixer les critères permettant d'établir les communes éligibles au concours particulier, ainsi que leur ordre de priorité. D'autre part, le préfet fixe le forfait par type de procédure devant servir de clé de répartition. Sur cette base, il établit un projet de répartition qu'il soumet pour avis au collège des élus de la commission de conciliation instituée par l'article L121-6 du code de l'urbanisme.

Lors de la pré-réunion de la commission de conciliation du 28 septembre 2016, les membres présents ont choisis de ne financer que les procédures d'élaboration ou de révision de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les procédures d'élaboration ou de révision de cartes communales. Les procédures secondaires ne sont donc pas financées (révision simplifiée, modification, modification simplifiée, déclaration de projet).

De plus, suite aux dernières évolutions réglementaires (caducité des plans d'occupation des sols, grenellisation des PLU...), de nombreuses procédures ont été prescrites. Il a donc paru judicieux d'anticiper, comme l'année dernière, les subventions à verser en intégrant les PLU arrêtés pour l'attribution de la DGD 2016.

Cette année, deux PLU intercommunaux (CC de la Picardie Verte et CC du Pays de Bray) ont été prescrits. Il a donc été décidé lors de la pré-réunion, au même titre que le PLU de l'ARC de subventionner ces documents d'urbanisme à hauteur de 40 000 €. Il est également à rajouter, la subvention du PLU intercommunal de l'ARC de 10 000 € (subvention globale de 40 000 € étalée sur quatre ans, décision prise lors de la DGD de 2014).

Enfin, il a été proposé de financer les études supplémentaires inhérentes à l'élaboration d'un PLU, à hauteur de 2 000 €. La subvention due à la vectorisation du document d'urbanisme a été supprimée.

La première proposition, soumise à l'avis du collège des élus de la commission de conciliation, présente les forfaits sans prise en compte de ces subventions, soit 6 100 € pour les PLU et 2 000 € pour la carte communale (ajusté à 1 597 €). La seconde, des forfaits de 5 000 € pour les PLU et 2 000 € pour la carte communale, auxquels sont éventuellement ajoutées les subventions supplémentaires (ajusté à 2 092 € pour la carte communale).

La deuxième proposition a été retenue par le collège des élus de la Commission de Conciliation.

C'est l'objet du présent Feuilleton de présenter un projet de répartition pour l'année 2016 en pages 2 et 3 du Feuilleton.

Procédures	Communes éligibles	Montant HT du marché (a)	Plafond de 80% du marché subventionnable (b)	Aide du CD Oui/Non	Montant de la subvention du CG (c)	Montant subventionnable au titre du concours particulier DGD (d=b-c)	Montant étude supplémentaire	Vectorisation	1ère proposition			2ème proposition							
									Forfait (e)	Subvention proposée (f = e < ou = à d)	Solde disponible après écrêtage (g=e-f)	Forfait (e')	Subvention proposée (f' = e' < ou = à d)	Solde disponible après écrêtage (g'=e'-f')					
									(e)	(f = e < ou = à d)	(g=e-f)	(e')	(f' = e' < ou = à d)	(g'=e'-f')					
Elaboration / Révision de PLU ou PLUi	PLUi (3)	AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE, 16 communes (Oise la Vallée + 3 bureaux d'études privés)	180 000	144 000	O	0	144 000						10 000	10 000	0	10 000	10 000	0	
		CCPB, 23 communes												40 000	40 000	0	40 000	40 000	0
		CCPV, 89 communes												40 000	40 000	0	40 000	40 000	0
		Sous-total												90 000	90 000	0	90 000	90 000	0
	PLU arrêtés (26)	AUTEUIL (Urba Services)	27 587	22 070	O	12 500	9 570	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		BARON (Urballiance)	20 895	16 716	O	12 500	4 216	2 300	N	5 800	4 216	1 584	4 700	6 216	0	4 700	6 216	0	
		BEAUVAIS (Sorepa)	64 500	51 600	N	0	51 600	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		BEHERICOURT (Urba Services)	24 651	19 721			19 721			5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		BOISSY-LE-BOIS (Arval)	22 982	18 386	O	11 490	6 896	980	O	5 800	5 800	0	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0	
		BONNEUIL-EN-VALOIS (Topos)	26 510	21 208	O	11 500	9 708	11 920		5 800	5 800	0	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0	
		CAMBRONNE-LES-RIBECOURT (Verdi)	25 050	20 040	O	12 500	7 540	12 210	SIG	5 800	5 800	0	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0	
		CARLEPONT (Urba Services)	26 209	20 967	O	12 500	8 467	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		CHANTILLY (Villes en Atelier)	50 731	40 585	N	0	40 585	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		CHEVREVILLE (Mosaïque Urbaine)	22 970	18 376	O	11 290	7 086	0	O	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		ESSUILES-SAINT-RIMAUULT (AET)	27 840	22 272	O	12 500	9 772	9 775	O	5 800	5 800	0	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0	
		GOURNAY-SUR-ARONDE (Enjeux)	23 290	18 632	O	11 640	6 992	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		HONDAINVILLE (Verdi)	21 500	17 200	O	12 500	4 700	0	N	5 800	4 700	1 100	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		JAUZY (Verdi)	23 150	18 520	O	11 570	6 950	4 800	N	5 800	5 800	0	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0	
		LA-NEUVILLE-SUR-RESSONS (Arval)	12 980	10 384	O	7 390	2 994	700	O	5 800	2 994	2 806	4 700	4 994	0	4 700	4 994	0	
		LIERVILLE (Urba Services)	21 998	17 598	O	10 990	6 608	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		MAREUIL-SUR-OURCQ (Topos)	8 950	7 160	N	0	7 160	13 450	sans réponse	5 800	5 800	0	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0	
		MONTLOGNON (G2C)	17 619	14 095	O	8 800	5 295	3749	O	5 800	5 295	505	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0	
		MORLINCOURT (Urba Services)	29 993	23 994	O	12 500	11 494	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		QUINQUEMPOIX (AET)	23 585	18 868	O	11 230	7 638	1325	O	5 800	5 800	0	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0	
		SAINT-MARTIN-LONGUEAU (Arval)	24 137	19 310	O	12 060	7 250	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		SAINT-SAMSON-LA-POTERIE (Urba Services)	25 000	20 000	O	12 500	7 500	0	O	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
		TALMONTIERS (Urba Services)	29 968	23 974	O	12 500	11 474	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0	
THERDONNE (Urba Services)		24 506	19 605	O	11 270	8 335	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0		
TROSLY-BREUIL (M.T. Projets)		20 475	16 380	O	10 230	6 150	13 940	O	5 800	5 800	0	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0		
VAUDANCOURT (Arval)		22 420	17 936	O	11 210	6 726	0	N	5 800	5 800	0	4 700	4 700	0	4 700	4 700	0		
	Sous-total	669 496	535 597		253 170	282 427	75 149	-	150 800	144 805	5 995	122 200	142 010	0	122 200	142 010	0		
PLU approuvé (1)	SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS (Urba Services)	30 370	24 296	O	12 500	11 796	15840	sans réponse	5 800	5 800	0	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0		
	Sous-total	30 370	24 296		12 500	11 796	15 840		5 800	5 800	0	4 700	6 700	0	4 700	6 700	0		
Élaboration / Révision carte communale (1)	BROMBOS (Urba Services)	12 481	9 985	O	6 240	3 745	859	N	3 745	2 397	1 348	4 604	4 292	312	4 604	4 292	312		
	Sous-total	12 481	9 985		6 240	3 745	859		3 745	2 397	1 348	4 604	4 292	312	4 604	4 292	312		
Révision SCOT	PAYS DE VALOIS									17 800			17 800			17 800			
TOTAL		712 347	569 878	-	271 910	297 968	91 848	-	250 345	260 802	7 343	221 504	260 802	312	221 504	260 802	312		